Image not found or type unknown

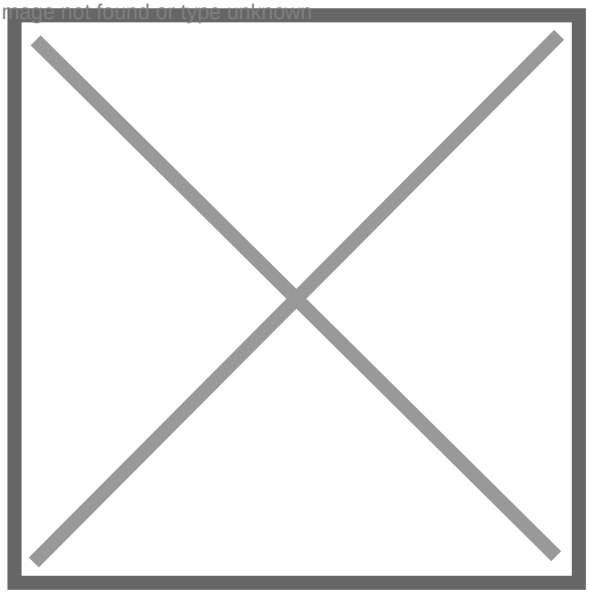

Divorce avec salon de coiffure

Par **Papahenri**, le **09/10/2014** à **18:38**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce depuis décembre 2012 avec une camerounaise(elle a obtenu la nationalité française en juillet 2012!!!!!!!).
Elle a refusé le divorce à l'amiable et j'attends toujours savoir ce qu'elle désire!!!
Je lui donne actuellement 250€ par mois suite au premier passage devant le juge.
J'ai la jouissance de l'appartement et de la voiture car elle ne peut payer les frais et elle n'a pas le permis.
Nous possédons un salon de coiffure (elle est la gérante) qui était rentable en décembre 2012.
Depuis cette date, je ne connais plus les comptes et m'a repris les clés mais je suis copreneur pour le loyer dans le salon.
A ce jour, le salon n'est plus rentable et désire le vendre.
Mais elle a accumulé les dettes et je viens de recevoir une mise en demeure pour 6908€.
Que dois je faire?
La pousser à faire une cessation de paiement ????
Ou quoi d'autres.
Merci de votre aide car j'ai un avocat mais plus spécialisé dans les divorces que dans les affaires commerciales.
Dans l'attente de votre réponse Merci
Henri

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés